

**Gap, le 30/10/19**  
**Nos REF : 0003.20/FE**

**Madame, Monsieur, chers amis**

**Les dossiers de candidature pour la 38<sup>ème</sup> édition de Gap Foire Expo sont disponibles :**

- soit par courrier à votre charge.
- soit par Internet sur notre site : [www.gap-foire-expo.com](http://www.gap-foire-expo.com)

**Je vous invite à bien vérifier votre demande d'admission, le bon de commande, la feuille pour l'électricité et de mettre le chèque d'acompte afin qu'il soit pris en considération.**

**Je vous rappelle également "qu'aucun emplacement n'est reconductible" d'une année sur l'autre, et que les dossiers sont examinés dans l'ordre d'arrivée. Dernier conseil, la demande d'admission doit être remplie de la façon la plus complète possible.**

**Votre dossier est à nous retourner obligatoirement avec le chèque d'acompte, à l'adresse suivante :**

**GAP FOIRE EXPO - 31, Route de la Justice - 05000 GAP**

**Dans l'attente, de nous retrouver lors de notre manifestation, veuillez croire, Madame, Monsieur à l'expression de nos meilleures salutations commerciales.**



Retrouvez-nous sur  
**facebook**

**Jean PROVENSAL**

*Président de GAP FOIRE EXPO*

**[www.gap-foire-expo.com](http://www.gap-foire-expo.com)**

31, Route de la Justice - 05000 Gap  
Tel : 04 92 53 88 99 - Fax : 04 92 52 45 63 - Email : [info@gap-foire-expo.com](mailto:info@gap-foire-expo.com)  
RC GAP 334 258 142 00028 - TVA Intracommunautaire FR 7833425814200028

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## GAP FOIRE EXPO 2020

**Chers exposants**, vous trouverez sur la page suivante, le nouveau bon de commande pour GAP FOIRE EXPO 2020. Nous vous remercions par avance, de tenir compte des différentes remarques ci-dessous :

Tous les stands intérieur devront être obligatoirement équipés d'un rail de spot, si vous disposez de votre propre éclairage, la prestation ne vous sera pas facturée.

### **IMPORTANT :**

**Pour des raisons de sécurité, et afin de favoriser les contrôles. Cette année Gap Foire Expo aura trois entrées :**

**Entrée A : Bd Pierre et Marie Curie**

**Entrée B : Rond Point des vaches - Bd Pierre et Marie Curie**

**Entrée C : Parking de la Blâche - Rue docteur Ayasse**

**- Aucune place n'est reconductible d'une année sur l'autre.**

**- Chaque exposant peut émettre un souhait concernant sa place, mais Le Conseil d'Administration de GAP FOIRE EXPO se réserve le droit dans l'intérêt de la foire de déplacer celui-ci.**

**- Pour partir sur de nouvelles bases, à partir de cette édition, les dossiers d'inscription doivent nous arriver avec les 3 chèques qui seront encaissés aux échéances prévues par le règlement de la Foire (voir BC).**

**Aucun dossier d'inscription ne sera instruit sans les 3 chèques.**

### **Pour les stands extérieur :**

- Si l'exposant décide de mettre en place sa propre structure sur son stand, il est impératif de fournir 1 mois avant l'implantation, les documents suivants :

- Un extrait du registre de sécurité et un procès-verbal de réaction au feu de la toile établi par un organisme agréé

***Dans le cas échéant, le conseil d'administration de Gap Foire Expo émettra un avis défavorable pour l'installation de la structure.***

### **Pour les halls ALP' ARENA (patinoire) et La Blâche**

Tous les Halls couvert, seront désormais intégralement moquettés avec une couleur unique pour chacun.

Il est **strictement Interdit de percer au sol**, ainsi que les panneaux de stands. Un état des lieux sera fait avant et après votre installation. En cas de détérioration ou dégradation du matériel, l'exposant sera facturé du montant du dégât. Si votre stand s'élève à plus des 2.50 m autorisé, il doit faire l'objet d'une demande écrite sur votre papier à entête et remise avec votre dossier d'Admission auprès du conseil d'Administration.

### **La Patinoire extérieure :**

Il est **strictement Interdit** de percer au sol.

Le conseil d'Administration sera le seul à proposer des places sur cette espace vue les difficultés à organiser les entrées de L'Alp'Arena.

Dans votre dossier, merci de préciser si vous souhaitez mettre une tente, ou structure en toile, ainsi que les dimensions.

**ATTENTION** dans chaque secteur d'activité le Conseil d'Administration se réserve le droit de faire varier le quota, en fonction de la demande. Les dossiers seront pris dans l'ordre d'arrivée, s'ils sont complets.

# DEMANDE D'ADMISSION

## du 08 au 17 mai 2020

à retourner à Gap Foire Expo - 31, Route de la Justice - 05000 GAP

### FICHE EXPOSANT

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél ..... Fax .....

Site web .....

PDG ou gérant .....

E-mail (en lettres capitales et lisible) **OBLIGATOIRE** .....

Responsable du dossier ..... Fonction .....

Tél ..... Portable ..... Fax .....

E-mail .....

Code NAF       N° Siren/Siret

N° TVA intracommunautaire

Date de création de l'entreprise (mois, année)

#### Marques & Matériels

#### Produits exposés sur le Stand

#### Activité principale & Produits exposés à intégrer dans la Liste des exposants de l'Officiel 2020

Rubrique / activité principale

Activités présentées sur votre stand

Cadre réservé à l'administration

CC :

CGSM :

Date d'arrivée  
du Dossier :

# GAP FOIRE EXPO

du 08 au 17 mai 2020

## BON DE COMMANDE STAND

### Classique 01

TOUS LES STANDS INTÉRIEUR DEVRONT ÊTRE OBLIGATOIREMENT ÉQUIPÉS D'UN RAIL DE SPOT LED

Le Conseil d'Administration de GFE se réserve le droit de déplacer un stand, pour l'intérêt de la foire.

#### STAND INTÉRIEUR

Cloison ALU remplissage Mélaminés entre les stands.

SANS VENTES A EMPORTER à	90 € de 6 à 36 m <sup>2</sup>	..... Nombre de m <sup>2</sup>	HT
	100 € de 37 m <sup>2</sup> à 72 m <sup>2</sup>	..... Nombre de m <sup>2</sup>	HT
	Au delà de 72 m <sup>2</sup> , 120 € le m <sup>2</sup>	..... Nombre de m <sup>2</sup>	HT
<b>Supplément Angle</b>	<b>(1 angle maximum autorisé par dossier)</b>	<b>Supplément 220 €</b>	HT
<b>Eclairage</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>1</b>	<b>45 HT</b>
Rails de spot LED (hors alimentation)	45 €	..... Nombre	HT
<b>Aménagements</b>			
Réserve 1 m <sup>2</sup> fermant à clé	150 €	..... Nombre	HT
Réserve 2 m <sup>2</sup> fermant à clé	180 €	..... Nombre	HT

#### STAND SHOPPING & BIEN ÊTRE

Cloison ALU remplissage Mélaminés entre les stands.

AVEC VENTES A EMPORTER à	100 € le m <sup>2</sup>	..... Nombre de m <sup>2</sup>	HT
<b>Supplément Angle</b>	<b>(1 angle maximum autorisé par dossier)</b>	<b>Supplément 220 €</b>	HT
<b>Eclairage</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>1</b>	<b>45 HT</b>
Rails de spot LED (hors alimentation)	45 €	..... Nombre	HT
<b>Aménagements</b>			
Réserve 1 m <sup>2</sup> fermant à clé	150 €	..... Nombre	HT
Réserve 2 m <sup>2</sup> fermant à clé	180 €	..... Nombre	HT

#### STAND EXTÉRIEUR

(Patinoire Extérieur ALP'ARENA, avec accord du Conseil d'Administration sous certaines conditions)

SANS VENTES A EMPORTER	35 € le m <sup>2</sup>	..... Nombre de m <sup>2</sup>	HT
AVEC VENTES A EMPORTER	48 € le m <sup>2</sup>	..... Nombre de m <sup>2</sup>	HT
<b>Location de Structure (5 m x 5 m)</b>	Avec plancher	630 €	..... Nombre HT
	Sans plancher	570 €	..... Nombre HT
<b>Location de Structure (4 m x 4 m)</b>	Avec plancher	470 €	..... Nombre HT
	Sans plancher	420 €	..... Nombre HT
<b>Location de Structure (3 m x 3 m)</b>	Avec plancher	370 €	..... Nombre HT
	Sans plancher	320 €	..... Nombre HT
<b>Moquette (Avec pose)</b>	6 € le m <sup>2</sup>	..... Nombre de m <sup>2</sup>	HT

#### PRESTATIONS ANNEXES Gratuites

ÉLECTRICITÉ / EAU (Voir annexe ci-joint) à remplir et joindre obligatoirement au DOSSIER

#### FRAIS DE DOSSIER

OBLIGATOIRES

BADGES obligatoire hors des heures d'ouverture de la Foire Expo	Nombre / _____ / X 6 €	HT
DROIT D'INSCRIPTION et Frais de facturation		110 € HT
RUBRIQUE PROFESSIONNELLE Dans « L'OFFICIEL 2020 »		65 € HT
ADHÉSION A L'ASSOCIATION		100 € HT
DOSSIER ÉDITÉ PAR GFE FACTURÉ, "Si imprimé par vos soins supprimer le montant"		20 € HT
<b>TOTAL HT</b>		
<b>TVA 20 %</b>		
<b>TOTAL TTC</b>		

**Mode de Règlement :** Un dossier sans les 3 chèques ne pourra être enregistré.

1<sup>er</sup> chèque : 50 % du montant total TTC encaissé à l'acceptation du dossier

2<sup>ème</sup> chèque : 30 % du montant total TTC encaissé au **28.02.20**

3<sup>ème</sup> chèque : 20 % du montant total TTC encaissé au **15.04.20**

« Conformément au décret n°2012-1115 du 02 octobre 2013, tout paiement de retard implique qu'il sera dû, en plus des frais de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 €. »

NOM :

(date et signature)

La ville de GAP prend en charge l'ensemble des consommations électriques de  
**Gap Foire Expo 2020**

Dans le cadre de l'Agenda 21 et du développement durable, il est demandé à tous les exposants de veiller à éviter les consommations inutiles, sous peine de facturation.

Raison Sociale : .....

### **l'Électricité :**

		Quantité
PR 1	Prise bipolaire 220V - 1 000 w	
PR 2	Prise bipolaire 220V - 2 000 w	
PR 3	Prise bipolaire 220V - 3 000 w	
PR 4 TRI	Prise triphasée 380V - max 5 000 w	
PR 5 TRI	Prise triphasée 380V - plus de 5 000 w	

### **l'Eau :**

		Quantité
EAU 1	Branchement d'eau sans écoulement	
EAU 2	Branchement d'eau avec écoulement	

**ATTENTION :** Branchement d'eau dans la limite du possible suivant l'emplacement choisi.

**Attention** pour des règles de sécurité et d'économie,  
 l'électricité sera coupée de 20h00 à 08h00.  
 (sauf Espace Restauration et dérogation du Commissaire Général)



# GAP FOIRE EXPO 2020

## Lettre d'engagement

Je soussigné : .....

Représentant la société : .....

**Reconnait AVOIR PRIS CONNAISSANCE** du **Règlement Général** et du **Règlement Particulier** de GAP FOIRE EXPO 2020.

### **Je m'engage à respecter ces règlements et plus particulièrement :**

- à Fournir les différentes attestations non feu (M1, M2, M3) du matériel d'habillage (Tapisserie, moquette, plafond ...) du stand, lors du paiement du solde (soit avant le 14 Avril 2019).
- Le matériel électrique utilisé doit être (CLASSE 2), les fixations électriques sont à éviter sur la partie métallique.
- à donner les documents prévus par les règlements de G.F.E. au chargé de sécurité 48 heures avant l'ouverture.
- à respecter toute demande de modification souhaitée par le chargé de sécurité.
- à être présent lors du passage éventuel de la commission de sécurité qui est prévue le Jeudi 07 Mai 2020
- à ce que mon stand soit terminé, le Jeudi 07 Mai 2020 à 12H00, comme le stipule le Règlement Particulier.
- à respecter la législation en vigueur relatif à un lieu public (interdiction de fumer, animaux, boissons...)

**Je dégage de toutes responsabilités, l'organisation de GAP FOIRE EXPO, quant à ces sept points et aux conséquences qui peuvent en découler notamment :**

- Fermeture du stand non conforme par ordre du chargé de sécurité ou de la Commission de Sécurité.
- Fermeture du hall par une autorité responsable du à une raison indépendante de l'organisation.
- Reprise du stand par GAP FOIRE EXPO sans possibilité de remboursement.

**PS 1:** Il est rappelé aux exposants que leur offre doit être en adéquation avec l'ordre public et les lois en vigueur. A ce titre, il est formellement interdit d'exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites. Il est également interdit à toutes personnes non autorisées par la loi de proposer des prestations ou produits relevant d'activités réglementées au sens de la loi. Les exposants qui enfreindraient ces dispositions pourront faire l'objet de poursuites judiciaires sans préjudice des mesures que pourraient prendre l'organisateur pour faire cesser le trouble.

**PS 2:** L'attention des exposants de l'alimentaire est également attirée sur le strict respect de la réglementation applicable par les services vétérinaires, GAP FOIRE EXPO dégageant entièrement sa responsabilité en cas d'infractions et de sanctions.

Fait à ....., le

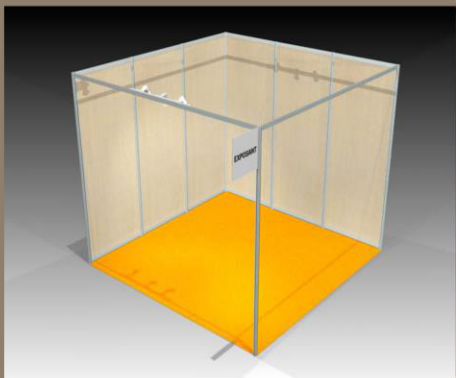
SIGNATURE et TAMPON de la société

# EXEMPLE DE STANDS & AMÉNAGEMENTS

## ALP'ARENA Hall de la BLACHE Espace Shopping & Bien Être



Stand 9m<sup>2</sup>  
Sans raidisseur



Stand 9m<sup>2</sup>  
Avec raidisseur et rail de spot d'éclairage LED



Réserve de 1 m<sup>2</sup>



# Gafoir Expo 2020



15% DE REMISE SUR LA FACTURE FINALE  
= CONSOMMEZ CHEZ LES EXPOSANTS A PETIT PRIX

TICKETS VALABLES AUPRÈS DE TOUS LES EXPOSANTS  
ALIMENTAIRES

= HALL RESTAURATION, FOOD TRUCK, BRASSERIE, GLACES...

RÉSERVER DÈS MAINTENANT AVEC LE BON DE COMMANDE  
= ANTICIPATION DU BESOIN

DISPONIBLE AUPRÈS DU POINT INFO GFE  
= TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS AIDER A FAIRE DES  
ECONOMIES





**RÈGLEMENT PARTICULIER****I - GENRE - DATES - LIEU**

I.1.1.. GAP FOIRE EXPO dont le but est la promotion du département des Hautes-Alpes, par le Commerce, l'Industrie, l'Agriculture, l'Artisanat et le Tourisme.

I.1.2.. Du 08 au 17 mai 2020.

I.1.3.. Dans le parc d'exposition de GAP FOIRE EXPO qui comprend au moins 6 Halls d'exposition : ALP'ARENA, HALL de la BLACHE, BOULODROME COUVERT, HALL RESTAURATION, HALL SHOPPING, HALL BIEN ETRE et 4 000 m2 d'Exposition extérieure.

**II - HEURES D'OUVERTURE - ENTRÉES**

II.1... Heures d'ouverture

II.1.1. Pour les visiteurs, la Foire Expo sera ouverte :

du Vendredi 08 MAI au Dimanche 17 MAI 2020 de 10h00 à 19h30

II.1.2. Pour les exposants montage avant la Foire :

du 02 Mai au 07 Mai de 08h00 à 21h00.

**II.1.3. CONTROLE ET INAUGURATION**

PROGRAMME JOURNEE du Jeudi 07 MAI :

\* 08H00/12H00 FIN DE L'INSTALLATION DES STANDS

\* 14H00 VISITE des STANDS par la COMMISSION de CONTROLE de SÉCURITÉ DÉPARTEMENTALE.  
(sous réserve de modification par elle même)

**ATTENTION** : le Jeudi 07 mai à partir de 12 heures les exposants des halls ne pourront plus entrer dans le parc d'exposition avec leur véhicule. Cette journée est réservée aux exposants ayant des emplacements extérieurs.

**II.1.4. APRÈS LA FOIRE**

Lundi 18 MAI DÉMONTAGE OBLIGATOIRE DE 6H00 A 19H00

Pour des raisons de sécurité, il sera interdit de démonter son stand le Dimanche 17 MAI au soir, ni de sortir du matériel. (Sauf Le Hall Shopping & Bien Etre ou sous dérogation exceptionnelle du Comité d'organisation).

II.1.5.. Tous les jours, les véhicules de livraison des exposants, doivent quitter les abords des entrées de la Foire avant 10h00.

A partir du Vendredi 08 MAI 8H00 et pendant toute la durée de la Foire, aucun véhicule d'exposant ne devra stationner dans le parc des expositions de GAP FOIRE EXPO.

**II.1.6.. STATIONNEMENT AUX ABORDS DE LA FOIRE.**

Pour des RAISONS DE SÉCURITÉ, durant le Montage et pendant toute la durée de la Foire, EN AUCUN CAS les véhicules des Exposants ne doivent stationner sur les voies de dégagements de sécurités POMPIERS (Descente de la Patinoire, Cours du Vieux Moulin) sous peine d'être verbalisé par les services de police et mis en fourrière, GAP FOIRE EXPO ne peut être responsable en aucun cas et n'interviendra auprès des Services de Police .

**II.1.7.. PRÉSENCE DES EXPOSANTS**

**LES EXPOSANTS DOIVENT- ETRE SUR LEUR  
STAND TOUS LES JOURS DE 9H45 A 20H15.**

***L'Association décline toutes responsabilités en cas de vol pendant les périodes citées ci-dessus.***

**II.2 - ENTRÉES**

II.2.1.. Pendant les heures de fermeture de la Foire et durant les périodes autorisées, ainsi que pendant le montage et le démontage des stands l'exposant doit être muni de son badge afin de faciliter le travail du service de gardiennage.

**III - APPORT ET RETRAIT DE MATÉRIEL**

III.1.1. Avant l'ouverture de la Foire, lors de l'aménagement des stands, ainsi qu'après la clôture lors du démontage des stands, les exposants et leurs employés doivent être munis de leur badge.

III.1.2. En application de l'article 333 du règlement général **aucune sortie de matériel n'est tolérée** (sauf avec l'accord du Comité d'organisation de la Foire qui peut délivrer un laissez-passer autorisant **exceptionnellement** une sortie de matériel entre 9h00 et 10h00 ou entre 19h45 et 20h15)

III.1.3. Les exposants sont autorisés à entrer du matériel entre 08h00 et 10h00, à condition de le signaler au Commissariat afin de contrôle ultérieur.

**IV - VENTE A EMPORTER :**

IV .1.1. Les exposants qui auront opté pour la vente à emporter devront, lors de chaque vente, remettre un reçu à leur client afin de contrôle aux sorties de la Foire Exposition.

IV .1.2. Pour éviter les confusions et les méprises lors des contrôles, les exposants ne seront pas autorisés à sortir ou à entrer du matériel pendant les heures d'ouverture au public.

**V - SÉCURITÉ**

V.1.1.. Les installations électriques propres aux exposants doivent être conformes aux normes de sécurité, et il conviendra que les prises de courant ne soient pas à la portée du public.

V.1.2.. Seul, le responsable Sécurité, de GAP FOIRE EXPO sera habilité, à recevoir les certificats de conformité de réaction au feu.

V.1.3.. Pour l'aménagement des stands extérieurs, nous précisons que les exposants situés sur les parcelles à l'air libre de la Foire sont avisés qu'il peut y avoir des risques de vent, en conséquence les moyens de fixation de tous les stands, toiles publicitaire, bâches, appareils etc.... doivent être extrêmement efficaces.

**VI - GARDIENNAGE**

VI.1.1.. La surveillance de la Foire est assurée par une société de gardiennage, pendant les heures de fermeture au public.

**VI.1.2.. Horaires de surveillance de JOUR par la société de Gardiennage**

- Dimanche	03 Mai	de 08h00 ...	19h30	4 gardiens
- Lundi	04 Mai	de 08h00 ...	19h30	4 gardiens
- Mardi	05 Mai	de 10h00 ...	19h30	5 gardiens
- Mercredi	06 Mai	de 10h00 ...	19h30	5 gardiens
- Jeudi	07 Mai	de 10h00 ...	19h30	5 gardiens

### VI.1.3.. Horaires de surveillance de NUIT par la société de Gardiennage.

<> Du Lundi 04 mai au Mercredi 06 mai - de 19h30 à 10h00 (5 gardiens)

<> Du Jeudi 07 mai au Dimanche 17 mai - de 19h00 à 10h00 (5 gardiens)

le Lundi 18 mai le gardiennage prendra fin à 14h00

Renfort tous les jours du Jeudi 07/05 au Dimanche 17/05, le matin de 08H00 à 10H00 et le soir de 19H00 à 22H00 de 3 Gardiens supplémentaires.

## VII - ASSURANCES DES EXPOSANTS

VII.1.1... Chaque Expositant doit être obligatoirement assuré, pour pouvoir participer à la 38<sup>ième</sup> Gap Foire Expo.

### VII.1.2... ASSURANCE : Responsabilité Civile

Les exposants étant normalement tous couverts par leur assurance professionnelle, GAP FOIRE EXPO ne garantit pas leur R.C. Les exposants s'engagent donc à fournir une attestation de leur compagnie. En cas non garantie par leur assurance, une garantie facultative couvrant la période de la Foire peut être proposée.

### VII.1.3... ASSURANCE : Vol - Incendie - Dégâts des Eaux etc...

Exceptionnellement, le COMITÉ DE FOIRE assurera tous les exposants en fonction du lieu et de la surface loué aux conditions ci-après, application de la règle proportionnelle en fonction du matériel exposé.

Cette garantie sera valable, à condition que l'exposant fournisse au COMITÉ DE FOIRE la liste du matériel exposé, au plus tard, LA VEILLE DE L'OUVERTURE DE GAP FOIRE EXPO.

### VII.1.4... ASSURANCE : Complémentaire

La garantie fournie par GAP FOIRE EXPO ne sera pas suffisante pour certains exposants, aussi la Compagnie "AXA Assurances" proposera une assurance complémentaire qui est vivement conseillée pour les objets réputés fragiles.

### VII.1.5... ATTENTION A LA REGLE PROPORTIONNELLE : Exemple.....:

.....La Foire Expo couvre pour 1 829,39 € de matériel, vous avez sur votre stand 3 658,78 € et vous n'avez pas souscrit d'Assurance Complémentaire, vous avez un sinistre de 1 524,49 €, vous serez remboursé de :  
( 1 524,49 € x 1 829,39 € : 3 658,78 € soit 762,25 € moins 152,45 € de franchise ).

## VIII - AMÉNAGEMENT DES STANDS

VIII.1.1... En cas de détérioration ou dégradation du matériel fourni par l'Association (peinture, collage, brisures, etc. ...) l'exposant sera facturé du montant du dégât. Le montant du dégât correspondra au coût du remplacement du matériel dégradé ou détérioré :

TARIF 2019 :	Panneau 100 x 250	150,00 € HT.
	Traverse métallique	50,00 € HT.

VIII.1.2.. Concernant les exposants présents dans le Hall ALP'ARENA PATINOIRE, Suite à l'achat par la Mairie de GAP d'un tout nouveau plancher isolant : Il sera **STRICTEMENT INTERDIT DE PERCER LE PLANCHER** sous peine de facturation de la remise en état.



VIII.1.2.. En application de l'article 314 du règlement général, seule l'autocollant double face est autorisé pour la décoration des stands sauf dans les Halls suivants "ALP'ARENA et Hall de la BLÂCHE". Il pourra être demandé le remboursement des frais occasionnés par une remise en état du à l'utilisation d'autre matériels.

#### ***IX - TÉLÉPHONE-INTERNET***

IX.1.1. L'exposant peut disposer d'une ou plusieurs lignes téléphoniques sur son stand, à condition qu'il en fasse la demande directement à ORANGE BUSINESS SERVICES. Le COMITÉ DE FOIRE mettra à disposition un accès WIFI.

#### ***X - ORDINATEUR PORTABLE***

X.1.1. L'exposant devra impérativement demander auprès du commissariat de la foire, une autorisation de sortie de l'ordinateur valable pour toute la durée de la foire. Lorsque l'exposant sera en possession de son ordinateur portable ou tout autre matériel, lors de sa sortie il devra être accompagné de cette autorisation.

#### ***XI - ÉLECTRICITÉ***

XI.1.1. L'exposant peut disposer d'une puissance supplémentaire après installation moyennant une participation financière.

#### ***XII - EAU***

XII.1.1. L'exposant peut disposer d'un branchement eau avec ou sans écoulement. Le branchement se fera qu'avec l'accord des Services Techniques de la Ville de Gap et sous réserve qu'il puisse être effectué sans entrave à la sécurité.

#### ***XIII - BADGES***

XIII.1.1... L'exposant doit acquérir auprès du Commissariat de la Foire un ou plusieurs badges moyennant une participation financière de 6 € HT. Par badge.

#### ***XIV - RESTAURATION***

XIV.1.1. Les exposants disposeront à partir du Vendredi 08 MAI à l'ouverture de L'ESPACE RESTAURATION. Ils pourront utiliser les "tickets Restaurant de l'Espace", afin de faciliter la facturation.

**GAP LE 31 AOÛT 2019**

**Fouad EL HESSOUNI**  
*RESPONSABLE de GAP FOIRE EXPO*